République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice: 14 Présents: 9 Votants: 9 Absents: 5 Exclus: 0

OBJET: Convention avec le Centre de Gestion de l'Ain pour une mission de classement des archives communales

N°2024-23

Accusé de réception en préfecture 001-210103255-20240403-deilb2024-23-DE Date de télétransmission : 08/04/2024 Date de réception préfecture : 08/04/2024

Certifié exécutoire par le Maire

Préfecture le 8 avril 2024

Compte tenu de la télétransmission en

CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC

SEANCE DU 3 avril deux mil vingt-quatre

Date de convocation : 27 mars 2024 Date d'affichage : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **3 avril** à **20 h 00**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents: PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, CHOMEL Lionel, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,

<u>Absents Excusés</u>: Mmes BOBAND Céline, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline, Mrs HOWSE Willy, THIEVON Yves

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Anne

Monsieur le Maire fait par à l'assemblée de la proposition de convention du Centre de Gestion de l'Ain pour une mission de classement des archives communales. La mission consiste à l'élimination après étude de de chaque dossier ou type de document qui pourra être conservé dans le dépôt d'archives de la collectivité ou dans les services des archives départementales. Le coût journalier de la mission s'élève à 250,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention avec le Centre de Gestion de l'Ain pour une mission de classement des archives communales,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN



Page 1